

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021
20H00 – SALLE JUSTICE DE PAIX – MAIRIE DE MARSANNE

Date de la convocation : 4 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le huitième jour du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Marsanne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien LAGIER, Maire.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil, que celle-ci se déroulerait en respectant les gestes barrières habituels de prévention.

La séance était filmée et enregistrée, pour archive et diffusion auprès du public sur le site de la commune www.marsanne.fr.

Secrétaire de Séance : Mme Amandine BERT, benjamine de l'assemblée.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : M. Damien LAGIER, Mme Bernadette PORTE, M. Stéphane POLNARD, Mme Yolande URLACHER, M. Fabrice NOCERA, M. Pierre PETIT, Mme Pascaline FREYDIER, M. Raphaël COMTE, M. Yann REYNAUD, Mme Amandine BERT, Mme Frédérique HUGON, M. Jean-Christophe HENRY et Mme Marie DOURY

Excusés : Mme Muriel VIVIERS donne procuration à Mme Pascaline FREYDIER

Mme Sophie GRZELCZYK donne procuration à M. Fabrice NOCERA

Absents : Néant.

Invités : Pour l'entreprise RES : M. Noé FROISSART, ingénieur Nouveaux Projets et M. Jérôme DAUL
Lore SIMIAND

Dans l'attente de renseignements complémentaires les points 5 et 7 de l'ordre du jour respectivement Personnel Communal : Organisation du temps de travail et Comptabilité : votre de la nouvelle norme comptable M57 sont ajournés.

1. APPEL ET ORDRE DU JOUR

Le Maire procède à l'appel, lecture faite ensuite de l'ordre du jour par la secrétaire de séance.

M. Yann REYNAUD a prévenu de son retard, arrivée à 20h27 au cours de la présentation de l'entreprise RES.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2021

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

3. PRÉSENTATION PAR LA SOCIETE RES DES MESURES SYLVICO-ENVIRONNEMENTALES EN FÔRET DE MARSANNE

Question :

- M. Jean-Christophe HENRY : pourra-t-on poser des questions ? Dans un souci de compréhension l'entreprise RES préfère que les questions soient posées à la fin mais fait justement cette présentation dans le but de répondre aux interrogations que chacun peut se poser.

M. le Maire donne la parole à M. Noé FROISSART qui présente rapidement le projet de renouvellement des éoliennes. Il rappelle que les 8 éoliennes sont réparties en gestion à deux CEPE distinctes, la CEPE de Marsanne qui gère 6 des éoliennes et la CEPE de la TESSONNIERE qui en gère 2. Il s'agit ici du renouvellement des 6 éoliennes de la CEPE De Marsanne. Le projet renouvelle le nombre d'installation mais modifie l'emplacement afin de respecter les nouvelles normes en vigueur. La taille des éoliennes sera différentes également, 150m au sommet contre 107 actuellement. Cette nouvelle technologie permettra de multiplier par 2 la production actuelle, augmentant ainsi les retombées fiscales.

Un photo montage du projet devrait être présenté en décembre afin de permettre de mesurer l'impact visuel et agréments les données de l'enquête publique.

Les marsannais ont participé rapidement et activement à la campagne de financement participatif, les fonds ont ainsi atteint 250 000€ très rapidement.

Un mât de mesure du vent sera déposé sur la crête Nord/Ouest pour évaluer le sillage et avoir des données plus fiables.

La démarche de renouvellement administratif en préfecture est en cours de validation pour donner suite à un nouveau dépôt en juin. L'entreprise attend la validation de la préfecture

Les prévisions étant une autorisation sur 2022 pour une mise en service sur 2023-2024.

La convention sylvico-environnementales implique une demande de pièce complémentaire pour le défrichement et le balancement des impacts environnementaux. Il s'agit notamment de repérer les arbres à essence à entretenir, les répertorier par une inscription au plan d'aménagement et organiser une mesure de compensations sur 50 ans.

Il est précisé que les « arbres biologiques » sont des arbres qui favorisent la biodiversité substituant sur pied jusqu'à effondrement. Selon l'ONF, il aurait 6 arbres « bio vivants » par 5Ha. Les mesures de pérennisation mises en place sont notamment l'absence de coupes de régénérations et la suppression des produits phytosanitaires.

A ce jour les arbres « bio » ont été identifiés, l'étape suivante consistera à marquer ces arbres.

La convention prévoit également des ilots senescences correspondant à une mesure conservatoire par 1.5Ha, une localisation définie et une indemnisation des propriétaires impacté pour compenser le défrichement. La mesure s'étale sur 50 ans durant lesquels on laisse les arbres matures afin de favoriser la flore et la faune locales.

Un schéma de conventionnement devra être passé pour cette durée de 50 ans avec environs 40 personnes impactées. Cette convention engage l'entreprise et fait partie intégrante de l'inscription au plan d'aménagement.

[Arrivée de M. Yann REYNAUD à 20h27]

Les CEPE sont gérés par un fonds d'investissement nommé OCTOPUS, la CEPE conventionne ensuite avec RES. OCTOPUS est ainsi propriétaire tandis que RES est exploitant et en charge du renouvellement.

Questions :

M. Jean-Christophe HENRY : L'entreprise RES est elle actionnaire du fonds OCTOPUS ou vice versa ? NON

M. Jean-Christophe HENRY : Si RES ou OCTOPUS venaient à disparaître que se passerait-il ? Un parc éolien est solvable financièrement pour couvrir le risque. Avant la construction, 75 000€ par éolienne sont consignés par l'entreprise pour le démantèlement... (à l'époque de la construction des premières éoliennes de Marsanne, ce montant était de 50 000€).

Le bail est sur 40 ans, juridiquement il est difficile d'aller plus loin d'où un conventionnement avec les communes pour l'aménagement forestier.

M. Jean-Christophe HENRY : en ma qualité d'opposant, je souhaiterais vous soumettre une question m'étant arrivée par internet : Qu'en est-il du déclassement par le PLUi pour Montélimar Agglomération des bois classés ? Ces questions seront soulevées par l'enquête publique unique sur le territoire.

M. Jean-Christophe HENRY : Quand le PLUi sera-t-il finalisé ? en 2024 normalement. Le maire précise que ce dernier tiendra compte des éoliennes et intégrera le projet.

M. Jean-Christophe HENRY : Que sera-t-il fait pour les sous-bassements abandonnés ? RES s'engage à retirer l'intégralité et à reboiser la zone, comme précédemment expliqué dans un conseil municipal antérieur.

M. Jean-Christophe HENRY : quelle sera la taille des éoliennes ? Comme exposé dans la présentation précédente, les éoliennes atteindront 150 m à la pâle.

M. Jean-Christophe HENRY : à la Roche sur Grâne, les éoliennes sont 110m, pourquoi pas celle-ci ? C'est un produit qui se fait peu ou plus et dont la production est divisée par 2 par rapport à celle de 150m.

M. Jean-Christophe HENRY : Quelle est la position de l'armée ? L'avis conforme du projet a été rendu par l'armée, l'aviation civile et météo France. Cet avis a donné lieu à la division présentée en 2 lignes de 3 éoliennes.

M. Jean-Christophe HENRY : Aujourd'hui les éoliennes appartiennent à OCTOPUS, de quelle nationalité sont-ils ? Il s'agit de financement anglais. Le maire précise que lors de l'enquête l'ensemble des documents complets et exhaustifs seront présentés et mis à disposition afin d'encourager les différents avis et les échanges sur un rayon de 6 km autour du parc. Les avis en ligne seront également possibles en lignes et étudiés en détail. M. Noé FROISSARD propose de faire ultérieurement une réunion publique. Le maire précise que la durée de l'enquête publique sera d'un mois à un mois et demi.

M. Raphaël COMTE : Que faire des éoliennes ? Peuvent-elles être recyclées ou ont-elles une deuxième vie ? On ne sait pas, en France la législation demande l'installation de matériel neuf. RES précise que l'objectif est d'arriver à des produits 100% recyclable.

Mme Frédérique HUGON : Le travail sera effectué de jour ou de nuit ? Sauf un travail spécifique qui nécessite des temps particuliers tel que les fondations, le travail se fera de journée.

Mme Frédérique HUGON : Les normes de câblage sont-elles les mêmes que pour les habitations ? Une partie du câblage est gérée par RES notamment pour l'inter-éolienne et la base. Le câblage au réseau doit se faire via ENEDIS.

4. VOTE SUR L'AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE DU FUTUR PARC EOLIEN / MESURES SYLVICO-ENVIRONNEMENTALES

M. le Maire présente la convention au conseil municipal. Il précise que les personnes liées à ZAMM au à l'ACCA ne peuvent pas voter du fait des aides dispensées par RES pour soutenir les associations locales tel que l'aide au financement du spectacle des enfant pour ZE Fiestival organisé par l'association ZAMM.

Seront donc non-votant pour ce point :

- M. Pierre PETIT
- M. Yann REYNAUD
- M. Raphaël COMTE
- Mme Frédérique HUGON
- M. Stéphane POLNARD

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité**, 1 Abstention (M. Jean- Christophe HENRY).

6. PERSONNEL COMMUNAL / CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 26 POUR UNE MISSION D'INSPECTION

M. le Maire fait lecture de la convention proposée aux communes par le centre de gestion 26. Il rappelle que la mission d'inspection a pour objectif de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail et de proposer à la collectivité toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Cette mission est réalisée par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) sous la forme d'un audit qui donne lieu à la rédaction d'un rapport transmis à l'autorité territoriale, précisant les constats faits au regard de la réglementation et formulant des propositions. La commune n'ayant pas d'agent en charge de cette mission en interne il est proposé de conventionner.

Le coût s'élève à 600€ par an.

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité**.

8. EAU : TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU RESERVOIR « AYGUEBROUILLE »

Le maire donne la parole à M. Stéphane POLNARD en charge de la gestion de l'eau. Ce dernier présente le tableau de financement prévisionnel du projet le reste à charge pour le budget EAU De la commune s'élèverait à 8 057.22€ tandis que la prise en charge du SDED sur le projet serait de plus de 25 000€.

Il est précisé que cette électrification est indispensable pour les mesures de niveau d'eau et la désinfection.

Question :

- Mme Marie DOURY : Ces dépenses ont-elles été prévues au budget ? M. Stéphane POLNARD répond que oui. M. Fabrice NOCERA rappelle que l'enveloppe globale d'investissement est importante et qu'elle suffira largement.

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité**.

9. CONVENTION AVEC LES LAVANDES EQUITATION

Situé à St Gervais, les Lavandes Equitation demande l'autorisation de réaliser un parcours de balade en forêt sur juillet/août. Le départ sera donné au niveau des pins Laricio. Le maire précise qu'il s'agit d'une activité destinée aux enfants qui n'engendrera pas de dégradation.

Questions :

- M. Jean-Christophe HENRY : Où vont dormir les poneys ? M. le Maire précise que les animaux seront montés le matin et redescendu le soir, ils ne dorment pas sur place.
- Mme Marie DOURY : Ont-ils fait une demande de financement ? Non aucune, il demande juste l'autorisation d'utiliser les sentiers de la forêt communale. M. le Maire précise que la mise au vote de la présente convention se fait dans une volonté de pleine transparence et que l'ensemble des conventions sera soumis au conseil municipal.

✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

10. PROJET DE MISE EN PLACE DE NOUVEAUX CANDELABRES (SDED)

M. le Maire donne la parole à Mme Bernadette PORTE qui explique au conseil municipal qu'il serait utile de profiter du passage du réseau en souterrain (voir point suivant n°11) pour remplacer 6 candélabres par 9 candélabres plus modernes et moins énergivores. La consommation de ces candélabres passerait ainsi de 900W à 300W, une économie d'énergie non négligeable. Mme Bernadette porte précise que les candélabres de ce lotissement sont vétustes et deviennent dangereux. De plus, une partie de la voirie est à l'heure actuelle dépourvu d'éclairage public, il serait donc question d'étendre le réseau avec les 3 candélabres supplémentaires.

Question :

- Mme Marie DOURY : il n'y aura plus de fils téléphonique non plus ? Mme Bernadette PORTE précise que le sujet sera abordé plus loin.

Le projet devrait se dérouler en deux phases réalimentation et éclairage. L'investissement communale serait de 80% soit 5724.60€. La dépose des anciens candélabres pour leur remplacement et l'extension de l'éclairage public devrait permettre une économie d'énergie de 61% soit une baisse estimative de 15 000€ par candélabre. Le budget d'investissement relatif s'établirait au total à 12 000€ sur le budget primitif 2022.

M. le Maire précise que le passage au LED serait ici une première tranche de renouvellement et concerne le plus vieux lotissement de la commune.

Mme Bernadette PORTE ajoute que la commune paie actuellement une cotisation au SDED correspondant pour près de 7 500€ au fonctionnement et 11 752€ de consommation.

M. le Maire rappelle que la commune dispose de 750 points lumineux.

Des photos des candélabres en place sont présentées.

✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

11. RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION DE LA CROIX BLANCHE (SDED)

M. le Maire donne la parole à Mme Bernadette PORTE qui décrit la situation actuelle du lotissement « La Croix Blanche » dont certains fils à nu nécessite une sécurisation. Le SDED doit les remplacer, il serait question d'en profiter pour faire passer le réseau en souterrain. Les dépenses prévisionnelles du projet s'élèvent à 111 000€ financé en totalité par le SDED

✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

Questions :

- Mme Bernadette PORTE répond à la question précédente de Mme Marie DOURY concernant l'enfouissement des lignes du réseau France Telecom. Le budget pour une telle opération s'élève à 18 000€, il n'est pas encore prévu d'autant que le passage à la fibre est en cours de déploiement est en cours sur la commune. Réaliser cet investissement reviendrait à retarder l'arrivée de la fibre dans ce lotissement. Mme Bernadette PORTE émet l'idée qu'il pourrait être demandé aux habitants de ce lotissement quelle serait pour eux la priorité.
- M. Pierre PETIT précise que le problème est que les fils passent déjà sur des poteaux existants.
- M. Fabrice NOCERA rappelle que le réseau RTC est abandonné, que l'investissement sur le sujet n'est pas possible d'autant que tous les réseaux sont déjà tirés.
- Mme Marie DOURY trouve qu'il est dommage que la commune ne puisse agir et relève un manque de concertation.
- M. le Maire répond que le problème est récurrent et le chantier de la fibre a débuté il y a plusieurs mois voire années.
- Mme Bernadette PORTE répond que la commune a étudié le projet mais que le coût de tels travaux serait d'environ 24 000€ avec une part communale de 70%, le câblage Orange coûterait 4415% soit plus de 18 000€ pour dissimuler le réseau France Telecom de ce seul lotissement.
- M. Pierre PETIT précise que les réseaux des particuliers sont tous en apparents.
- Mme Bernadette PORTE rappelle que la fibre arrivera au terrain et que la charge du branchement final reviendra aux habitants.
- M. Fabrice NOCERA exprime son désaccord sur ce dernier point.
- M. le Maire précise que cela dépendra du fournisseur d'accès.
- Mme Marie DOURY : Si pour 18 000€, il n'y a plus de fils, cela en vaut peut-être la peine.
- Mme Bernadette PORTE établit que le nombre d'habitants concernés se porte à une quinzaine environ.
- M. Fabrice NOCERA rappelle que le fourreau sera à la charge de l'abonné car dans ces anciens lotissements, il n'a pas de fourreaux existants.
- Mme Bernadette PORTE : les fils de fibre ne seront pas concernés.
- M. Jean-Christophe HENRY : Quel intérêt de payer certains enfouissements et pas d'autres ?
- M. le Maire répond que le but n'est pas l'esthétique mais la fiabilité et la qualité du réseau pour la sécurité notamment.
- M. Pierre PETIT : exemple des problèmes rencontrés en janvier avec la chute d'un câble nu et le danger représenté par ce dernier.
- M. le Maire : l'amélioration et la modernisation de l'éclairage en question ici et non la question de l'enfouissement des lignes. La possibilité de tout enfouir sera cependant étudiée d'ici le prochain Conseil, M. le Maire étant également délégué de territoire pour le SDED.

12. CONVENTION APPEL A PROJET NUMERIQUE POUR L'ECOLE EMILE LOUBET

Mme Yolande URLACHER rappelle que cette convention fait suite à l'appel à projet vu en Mars au conseil municipal. Il s'agit d'une subvention qui couvre l'acquisition de matériel et de services numériques pour l'école dont la date butoir est en décembre 2022. Le projet de la rentrée 2022 s'est fait conjointement avec l'école.

Selon les prévisions la part équipement s'élève à 4 200€ d'engagement dont 1 260€ de reste à charge communal. La part service est estimée à 700€ pris en charge à hauteur de 50%. Soit un besoin d'investissement de 1 610€ pour l'investissement de l'école numérique.

Question :

- Mme Marie DOURY : Quelles sont les attentes de l'école ? L'école souhaite investir dans des robots programmables, un espace numérique de Travail et un équipement informatique plus performant.
- M. Fabrice NOCERA rappelle que 5 000€ ont été budgétés.

Mme Yolande URLACHER précise que la demande a été présentée l'an passé mais refusé. L'opportunité d'une nouvelle présentation s'est offerte à la commune qui a travaillé sur ce nouveau dossier bénéficiant d'un passage de la prise en charge possible de 50% à 70%.

Mme Marie DOURY adresse ces félicitations sur ce projet.

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

13. CONVENTION CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET LE L'ENVIRONNEMENT) DE LA DROME POUR LE PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE EMILE LOUBET

Mme Yolande URLACHER précise que le projet a été lancé il y a un an et que des demandes de subvention pour le chauffage et la chaleur ont été faites. Le dossier est très complexe d'où la nécessité de faire appel à un soutien technique et financier tel que le CAUE. D'autres organismes nous apportent leur aide tel que le SDED pour les économies d'énergie et l'étude des moyens de chauffage. L'aide de CAUE vise à porter un regard architectural sur la construction qui date de 1994 sur le plan de l'étude globale thermique mais aussi sur les locaux et leur répartition. Les constats déjà mis en évidence sont le manque d'une pièce périscolaire, d'une salle de réunion pour le corps enseignant. Cette convention permettra une mission d'accompagnement et de maîtrise d'ouvrage.

M. Fabrice NOCERA précise que le montant des travaux dont il est question sera supérieur à 100 000€, que le besoin d'expertise est donc bien réel.

M. Pierre PETIT : pour information le CAUE a également participé au projet de St Felix et constitue une structure compétente.

Mme Yolande URLACHER précise que le soutien du CAUE sera également bénéfique à la crédibilité du dossier dans la quête aux subventions.

Le coût de la mission du CAUE est calculé selon le potentiel financier communal auquel s'ajout un nombre forfaitaire de jours. Il s'agit ici de 2382€ + 2766€ (50% seront à verser à la signature de la convention et le solde à la fin). Il a été établi une base forfaitaire de 4 jours de travail à 461€ la journée.

Questions :

- M. Jean-Christophe HENRY : Je comprends le besoin pour le chauffage mais pourquoi une extension ? le périscolaire n'a pas de pièce dédiée au sein de l'école, il occupe actuellement un bureau à la mairie ce qui n'est pas l'idéale. De plus, le corps enseignant n'a pas de salle dédiée hormis le bureau de la directrice qui s'avère inadéquat aux réunions ou besoins d'échange.
- Mme Marie DOURY : avez-vous une idée de la modulation de l'espace qui pourrait être faite ? La modulation est peu probable aux vues des dispositions et du type de pièce existante, le seul espace disponible actuellement est celui qui correspond au sas des maternelles.
- Mme Yolande URLACHER parle d'une éventuelle extension vers l'arrière et met l'accent sur la volonté de préserver la signature architecturale de l'école.
- Mme Marie DOURY : A-t-on une idée des montants de subvention ? Les travaux relatifs aux écoles sont subventionnables jusqu'à 80%. La précédente équipe avait réalisé une étude mais tourné vers un système de climatiseur, le travail actuel va se pencher sur la passivité du bâtiment

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

14. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT AVEC MONTELMAR AGGLOMERATION



M. le Maire fait part au conseil municipal de la volonté des élus de créer une convention collective afin de bénéficier de tarif plus avantageux. Lecture est faite de la délibération mise aux votes. Les marchés sont gérés par chaque commune indépendamment, le regroupement se fait par l'Montélimar Agglomération.

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

15. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

M. le Maire présente les modifications demandées par le SIID soit l'adhésion de communes nouvelles (Saoû, Autichamp, La Répara, Auriple) ainsi que la modification des statuts concernant le changement d'adresse du syndicat. Il est précisé que les réseaux sont déjà existants dans les communes soumettant leurs adhésions.

- ✓ **AVIS FAVORABLE de l'assemblée à l'unanimité.**

16. RAPPORT DE LA COMMISSION ELECTORALE

M. le Maire donne la parole à M. Pierre PETIT qui expose à l'assemblée le travail de vérification de la commission électorale réunie le 27 mai dernier et précise que cette réunion se rapprochait du délai maximal de modification des listes électorales. Il s'agit notamment de radier les personnes ayant déménagées. Les membres conviés à cette commission étaient : M. Yann REYNAUD, M. Raphaël COMTE, Mme Frédérique HUGON et M. Jean-Christophe HENRY.

Débat :

- M. le Maire s'étonne que M. Jean-Christophe HENRY ne se soit pas présenté à ladite réunion aux vues de ses interventions moralisatrices lors des précédents conseils municipaux.
- M. Jean-Christophe HENRY répond qu'il travaille et que les modifications des conseils municipaux générées des difficultés d'organisation, il annonce par ailleurs qu'il ne finira par ailleurs pas ce conseil municipal.
- M. Jean-Christophe HENRY : les projets participatifs n'ont pas avancé notamment éolien
- M. le Maire : une réunion publique est prévue afin de parler des éoliennes
- Mme Amandine BERT : s'il est utile de le rappeler, la crise sanitaire ne nous a pas permis de faire tous ce que nous voulions
- M. Jean-Christophe HENRY : J'ai des obligations professionnelles qui parfois m'empêche d'être présent
- M. le Maire : c'est vous qui nous avez fait passer pour des personnes qui ne travaillons pas
- Mme Pascaline FREYDIER fait remarquer l'engagement de chacun
- M. Jean-Christophe HENRY : Pourquoi y-a-t-il eu un changement de la commission électorale ?
- M. le Maire : la convocation à cette réunion était signée par M. Pierre PETIT au lieu de la mienne
- M. Jean Christophe HENRY : en plus, il s'agissait du jour de mon rappel de vaccin à St Paul Trois Châteaux.

17. RETOUR SUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Mme Bernadette PORTE remercie tous les élus et les bénévoles ayant participé ainsi que ceux ayant rangé le matériel. L'espace des buis était plus propice à accueillir les bureaux de vote car plus spacieux.

M. Fabrice NOCERA remercie Mme Bernadette PORTE pour l'organisation parfaite.

18. POINT CMJ/ECOLE

Le Conseil Municipal des jeunes s'est déroulé le 12 juin 2021, 8 jeunes ont répondu présents 4 filles et 4 garçons de 14 à 16 ans. La prochaine réunion est prévue le 18 septembre 2021 pour réfléchir au projet de salle.

Dans le cadre du Conseil Municipal junior, les ruches ont été installés le 23 juin aux services techniques.

La fermeture de la capsule temporelle a été décalée par la crise de la COVID, elle est actuellement en exposition au bureau du secrétariat.

Un goûter de fin d'année a été offert aux CM2 avec l'aide de Mme Pascaline FREYDIER afin de féliciter les élèves pour leur entrée au collège. Un bon cadeau de 15€ à dépenser au Tabac Presse de Marsanne leur a été remis à cette occasion.

Débat :

- Mme Pascaline FREYDIER fait remarquer à M. Jean-Christophe HENRY qu'il est très irrespectueux d'être sur son téléphone lors de l'allocution de quelqu'un.
- M. Jean-Christophe HENRY : je me sens stigmatisé
- Mme Pascaline FREYDIER : il est alors inutile de faire des remarques sur les autres
- M. Jean-Christophe HENRY : quelqu'un qui me fait des reproches
- M. le Maire : Pas « quelqu'un », précisez
- M. Jean-Christophe HENRY : Damien
- Mme Yolande URLACHER : Pascaline vous demande juste un peu de respect
- M. Jean-Christophe HENRY : Fabrice aussi est sur son téléphone
- M. Fabrice NOCERA : j'ai vérifié les données de budgets primitifs sur les sujets exposés
- M. Jean-Christophe HENRY : moi aussi je vérifiais ma date de vaccin

Mme Yolande URLACHER présente le dossier Terres de Jeux 2024, dont la commune a obtenu la certification et précise que ça peut être une aide pour les projets futurs liés aux sports. Il s'agira d'organiser des actions sportives pour le village citant par exemple un trail, des olympiades...

La revue communale a été relancée, Mme Yolande URLACHER remercie ceux ayant donné de leur temps pour la conception et la distribution de cette dernière.

Débat :

- Mme Yolande URLACHER : je suis loin de faire de la stigmatisation mais vous avez reçu deux mails de convocation et aucune réponse de votre part
- M. Jean-Christophe HENRY : Faites comme moi mettez la préfecture en copie
- Mme Yolande URLACHER : je les ai gardés et ne manquerais pas de vous les montrer

19. POINT URBANISME

Un point rapide sur le PLH est présenté par Mme Bernadette PORTE, relatant l'évolution possible du nombre d'habitation par commune sur la période 2021/2027. Montélimar a une densité de 40 logements par Ha, les communes intermédiaires à proximité immédiates ont une densité de 20 logements par Ha tandis que les 15 communes rurales de l'agglomération ont une densité prévue de 16 logements par hectare. Cléon d'Andran en sa qualité de pôle d'appui à une densité de 18 logements/Ha.

M. le Maire précise qu'il s'agit là des possibilités de construction neuve mais aussi des réhabilitations.

Mme Bernadette PORTE rappelle que le but est pour les communes de réinvestir les Bourgs et centre bourg. Pour Marsanne il s'agira de 63 logements en résidence principales dont 20% devront être des logements sociaux. Montélimar Agglomération a voté lundi dernier ces taux.

20. POINT CCAS

Mme Pascaline FREYDIER fait un point sur les projets en cours via le CCAS. Un projet d'information de sécurité routière aura lieu samedi 4 septembre 2021 sur la journée, toute l'aide possible sera la bienvenue. Elle en profite pour remercier les élus et bénévoles ayant aidés les centres de vaccinations.

21. POINT EAU POTABLE

M. Stéphane POLNARD informe le conseil municipal que les niveaux d'eau sont très bons. Il y a eu une intervention sur la ferme COMTE. Les analyses d'eau sont revenues parfaites, le taux de nitrate est à 3.3 quand la référence maximum toléré est à 50.

Le schéma directeur pour le réseau d'eau potable a démarré, c'est la société NALDEO qui a été retenue, elle est basée à Montélimar. Ce projet se déroulera en 5 phases et a débuté en avril par l'acquisition des données pour le pré diagnostic. Le cahier des charges inclut les variations de pression.

M. Stéphane SANTANA en cours de triangulation des vannes et de constitutions d'un cahier de vannage.

22. POINT SERVICE TECHNIQUE

M ; Stéphane POLNARD fait le point sur les travaux réalisés par les agents communaux. Ils ont entre autres mis à niveau l'estrade qui s'était dégradé en restant à l'extérieur, fait la signalétique des festivités déviation, plan Vigipirate, fléchage, mise en place des barrières.

Ils ont également aidé les commerçants comme avec la mise en place de l'estrade pour l'anniversaire du Vin juin, réalisé la mise à niveau des prises et le nettoyage résultants de toutes ces festivités.

Les espaces verts ont connu une pousse exceptionnelle qui a donné donnée beaucoup de travail aux agents.

30 panneaux clignotants ont été posés à la croix blanche.

Un berlingot a été acheté pour M. Stéphane SANTANA, ce véhicule neuf aura coûté 15 000€.

Le souhait de filmer les conseils municipaux en direct afin d'éviter le stockage important et les le montage très chronophage par M. le Maire est souhaité.

Mme Marie DOURY : ce matériel pourrait peut-être servir également à l'école

Mme Yolande URLCER : une mutualisation est effectivement possible.

23. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire fait le point sur le résultat des commissions communautaires. Une commission d'aménagement a eu lieu, il a notamment été question du PLH. Il est prévu la création d'un parking de covoiturage à Montélimar Nord pouvant accueillir 80 places. Des navettes sont prévues pour l'aire de loisirs de Montélimar/Le Teil nouvellement restaurée.

S'il y a des remarques à faire vous pouvez les adresser à M. le Maire qui les fera remonter.

Mme Marie DOURY : il faudra ajouter de l'éclairage à l'arrêt de bus pour améliorer la sécurité.

M. Stéphane POLNARD a participé à la commission compostes/ déchets et tiens à disposition le résumé de cette réunion à qui le voudra.

M. Fabrice NOCERA annonce la possible hausse des taxes relatives aux ordures ménagères.

Mme Marie DOURY : Ou en est-on du projet de territoire ?

M. le Maire : j'allais y venir. Vous avez dû recevoir un lien avec les projets de délibération et les documents de travail sur l'orientation du projet de territoire. Le vote se déroulera lundi, je reste à votre disposition jusque-là.

M. Yann REYNAUD : le forum des associations a eu lieu le 12 juin. Merci à Mme Yolande URLACHER et aux services techniques. L'évènement a été plébiscité, les retours sont bons.

Mme Marie DOURY : Connait-on la répercussion sur la rentrée ?

M. Yann REYNAUD : pour le moment le tennis et le comité des fêtes se sont fait connaître et ont pu recruter.

Mme Marie DOURY : Bravo.

24. COMMISSIONS COMMUNALES

La réunion du CCAS est planifiée mais pas de commission nouvelle prévues à ce jour.

25. DIVERS

Organisation d'un repas pour le 14 juillet sur le terrain de boule. A 11h30 aura lieu une remise de médaille symbolique à M. Thierry LHUILLIER, Maire honoraire de Marsanne pendant 18 années, M. Gilbert FREYDIER et M. Michel HUGON avec plus de 30 ans au service de la commune chacun.

Pour le 15 août les festivités commenceront le 12 avec du théâtre, le 13 le passage du troupeau de chèvres et brebis et une pièce de théâtre au château, le 14 au soir aura lieu le bal, le 15 la brocante et le bal, un concours de boule peut être le 16.

M. Stéphane POLNARD parle de la journée de la libération du 21 août en association avec le comité des fêtes autour d'une dégustation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 par M. Damien LAGIER, Maire de Marsanne.

En raison des congés des agents administratifs, fait à Marsanne le 20 septembre 2021
et approuvé au Conseil Municipal suivant du 23 septembre 2021.




Le Maire de Marsanne,
M. Damien LAGIER



La Secrétaire de Séance,
Mme Amandine BERT